



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association ALMEA FORMATIONS INTERPRO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association ALMEA FORMATIONS INTERPRO
32, Rue Benjamin Franklin - 51000 Châlons-en-Champagne
Ce rapport contient 47 pages
Référence : PZ/SD/DC

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association ALMEA FORMATIONS INTERPRO

Siège social : 32, Rue Benjamin Franklin - 51000 Châlons-en-Champagne
Fonds Propres : €. 5 210 243

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Conseil d'Administration de l'association ALMEA FORMATIONS INTERPRO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALMEA FORMATIONS INTERPRO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe intitulée 5.1.1 « Changement de méthode comptable » concernant la mise en œuvre du nouveau référentiel 2018-06 applicable.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur la détermination du chiffre d'affaires ainsi que sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note de l'annexe intitulée 5.1.1 « Changement de méthode comptable » expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre entité, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 11 juin 2021

KPMG S.A.



Patrick Zeimett
Associé

Bilan - Actif	31/12/2020			31/12/2019	
	en €	Brut	Amortissements et Dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	646 795	629 719	17 077	20 137	
Autres immobilisations incorporelles	119 812		119 812	119 812	
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	185 850		185 850	185 850	
Constructions	2 866 610	1 686 387	1 180 223	1 285 996	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 000 889	5 426 893	573 996	635 220	
Autres immobilisations corporelles	10 356 859	8 422 094	1 934 765	2 045 267	
Immobilisations corporelles en cours	9 454		9 454		
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées	15 210		15 210	15 000	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	443 708		443 708	466 829	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	20 645 187	16 165 092	4 480 095	4 774 111	
Stocks et en cours	32 882	767	32 115	37 546	
Avances et acomptes versés sur commandes	1 185 505		1 185 505	2 461 051	
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 096 325	85 807	8 010 518	1 104 615	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres	1 680 407		1 680 407	1 854 713	
Valeurs mobilières de placement	100 300		100 300	100 182	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	3 968 315		3 968 315	5 136 066	
Charges constatées d'avance	261 634		261 634	202 053	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	15 325 369	86 575	15 238 794	10 896 225	
Frais d'émission d'emprunt (III)			0		
Primes de remboursement des emprunts (IV)			0		
Ecarts de conversion - Actif (V)			0		
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	35 970 556	16 251 667	19 718 889	15 670 336	

Bilan - Passif	31/12/2020	31/12/2019
en €		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	78 486	78 486
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Legs et donations		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	219 408	219 408
Report à nouveau	-84 253	688 518
Excédent ou déficit de l'exercice	2 570 833	-772 772
Situation nette	2 784 473	213 640
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 425 770	2 816 220
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	5 210 243	3 029 861
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)	0	0
Provisions pour risques	119 700	220 193
Provisions pour charges	2 189 580	2 090 113
TOTAL PROVISIONS (III)	2 309 279	2 310 306
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 095 060	1 181 511
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		134 839
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 247 375	4 730 182
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 131 580	3 948 883
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	51 498	160 415
Autres dettes	1 555 714	174 339
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 118 139	
TOTAL DETTES (IV)	12 199 366	10 330 169
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	19 718 889	15 670 336

Compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019
en €		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	97 268	257 244
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations	19 228 789	2 818 684
<i>dont parrainages</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 678 054	23 066 344
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	4 860	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	203 726	184 963
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	193	218
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	24 212 890	26 327 453
Achats de matières premières	613 767	890 003
Variation de stock	5 003	38 095
Autres achats et charges externes	8 238 791	9 660 791
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	768 060	840 858
Salaires et traitements	9 155 915	10 741 397
Charges sociales	3 391 485	3 949 430
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 117 004	1 089 990
Dotations aux provisions	194 871	571 690
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	73 205	102 436
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	23 558 102	27 884 690
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	654 788	-1 557 237

Compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019
en €		
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 686	6 385
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	53 957	14 984
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	57 643	21 369
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 400
Intérêts et charges assimilées	15 298	17 320
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	15 298	19 720
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	42 345	1 649
3. RESULTAT COURANT avants impôts (I - II + III - IV)	697 133	-1 555 588
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 222 922	398 604
Produits exceptionnels sur opération en capital	940 039	953 097
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	22 828	138 641
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	2 185 789	1 490 341
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	299 640	156 736
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	543	233 709
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	11 072	316 007
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	311 255	706 452
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 874 534	783 889
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	834	1 516
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IX)		443
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)		
Total des produits (I + III + V + IX)	26 456 322	27 839 606
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + X)	23 885 489	28 612 378
EXCEDENT OU DEFICIT	2 570 833	-772 772
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0	0
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0	0



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mai 2021

Ce rapport contient 38 pages

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	4
3	Description des moyens mis en œuvre	5
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Changement de méthode comptable	8
5.1.2	Changements d'estimation	8
5.1.3	Corrections d'erreurs	8
5.2	Dérogations	8
5.3	Principales méthodes comptables	9
5.3.1	Principes généraux d'ALMEA FORMATIONS	9
5.3.2	Architecture détaillée de la comptabilité analytique	10
6	Informations relatives aux postes du bilan	15
6.1	Actif immobilisé	15
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	15
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	16
6.1.3	Fonds commercial	18
6.2	Actif circulant	19
6.2.1	Stocks et en cours	19
6.2.2	Précisions sur d'autres créances	20
6.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	23
6.4	Fonds propres	24
6.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	24
6.5	Tableaux de variation des provisions pour risques et charges	26
6.5.1	Aménagement du cadre général- Augmentations (colonne B)	26
6.5.2	Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)	27
6.6	Provision pour risques et charges	27
6.6.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	27
6.6.2	Provisions pour médaille du travail	28
6.7	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	29

7	Informations relatives au Compte de résultat	30
7.1	Produits du compte de résultat	30
7.1.1	Ventes de biens et de services	30
7.1.2	Subventions d'Exploitation	31
7.1.3	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	31
7.2	Charges du compte de résultat	32
7.2.1	Achats de marchandises et variation des stocks	32
7.2.2	Autres Achats et charges externes	32
7.2.3	Impôts, taxes et versements assimilés	32
7.2.4	Salaires et traitements, charges sociales	32
7.3	Résultat Financier	33
7.4	Résultat Exceptionnel	33
7.5	Contributions volontaires en nature du compte de résultat	34
7.1	Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat	35
7.2	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	35
8	Informations relatives à l'effectif	36
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	37
9.1	Autres opérations non inscrites au bilan	37

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'Association est un organisme gestionnaire qui a pour objet la conception, la mise en œuvre et la gestion, directe ou indirecte, de dispositifs interprofessionnels de conseils, d'accompagnement et/ou de formation, tout au long de la vie, de tout public accueilli (notamment apprentissage, alternance sous contrat, obtention de qualifications et/ou de diplômes, accompagnement vers l'emploi et/ou l'acquisition de compétences professionnelles, découverte de métiers, ingénierie pédagogique, formation continue).

L'Association a également pour objet la promotion, sous tous ses aspects, d'une approche modulable et active de la pédagogie de l'alternance, en concertation avec l'entreprise, pour mobiliser, qualifier et intégrer les publics et concourir ainsi :

- ✓ à l'acquisition de savoirs fondamentaux et de capacités sociales,
- ✓ à la qualification de compétences professionnelles,
- ✓ à l'insertion et/ou à l'épanouissement, tant professionnel que social, dans le monde des métiers.

L'Association se propose d'atteindre ses objectifs en tant qu'organisme gestionnaire d'établissements assurant des formations en alternance, apprentissage ou autrement, notamment à travers :

- ✓ la gestion et l'administration de Centres de Formation Interprofessionnels en Alternance,
- ✓ l'organisation et la gestion de formations professionnelles qualifiantes en alternance pour les jeunes et les adultes, et, de façon générale, de toute action permettant la formation continue, la découverte des métiers, l'évaluation des compétences, le perfectionnement professionnel, la promotion sociale et l'insertion de publics, jeunes et adultes,
- ✓ la vente, permanente ou occasionnelle, de tous produits ou activités de prestations de services, à des partenaires et/ou des Associations ou sociétés filiales ou apparentées entrant dans le cadre de son objet et/ou susceptibles de contribuer à sa réalisation,
- ✓ de façon générale, toute action sous forme de participation à des réseaux, de partenariats, de sous-traitance et/ou de prise de participation dans des Associations ou sociétés concourant à la réalisation de son objet social, sous quelque forme que ce soit.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

➤ CFA INTERPRO

Forme des apprentis sur 25 métiers à travers de plus de 60 formations en alternance.

➤ E2C Champagne-Ardenne

Assure l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes de 16 à 25 ans sans qualification, formation ni emploi.

➤ Alméa Formations Continues

Destinée aux professionnels et aux demandeurs d'emploi qui souhaite développer des compétences et de s'adapter aux changements des conditions de travail.

➤ Digitale Académie

Coach des étudiants dans le cadre d'un campus numérique.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

10 sites d'implantations sur les 4 départements en Champagne-Ardenne.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Recrutements quantitatifs et qualitatifs :

Thème	RECRUTEMENT ET EMBAUCHE			
	Nb et % H et F reçus en entretien par catégorie			
	H		F	
Indicateur	Direction	0 0%	0 0%	0 0%
	Formateurs CFA	7 11%	9 14%	14%
	Formateur Polyvalents	10 15%	4 6%	6%
	Formateurs E2C	5 8%	13 20%	20%
	Animateurs et perso. d'accpt	3 5%	1 2%	2%
	Administratifs et techniques	6 9%	8 12%	12%
Calcul	31	47%	35	53%

- Evolution de la masse salariale globale :

2019	2020	Variation en %
15 531 685 €	13 315 461 €	-14.27%

- Autres moyens/dépenses engagées :

Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 5 189 à comparer à 5 805 au titre de l'exercice précédent.

- Les investissements réalisés en 2020 :

	<i>Taxe apprentissage</i>	<i>Taxe apprentissage E2C</i>	<i>Subventions ANFA</i>	<i>Subvention Equipement Région</i>	<i>Subventions diverses</i>	<i>Fonds Propres</i>	<i>TOTAL</i>
Disponible en 2020	773 434	232 108	185 267	324 125	129 484	347 298	1 991 715
Matériel pédagogique	0	9 815	183 767	271 288	25 847	122 428	613 145
Entretiens & aménagements	0	0	0	0	0	76 374	76 374
Matériel informatique	0	7 146	1 500	52 837	0	145 795	207 278
Equipements généraux	0	0	0	0	0	1 896	1 896
Salles techniques Digitale	0	0	0	0	805	805	1 610
Comptabilisation en produits	769 413						769 413
TOTAL INVESTISSEMENTS	769 413	16 961	185 267	324 125	26 652	347 298	1 669 716
Disponible à fin 2020	4 021	215 147	0	0	102 832	0	322 000

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

- Suite à la réforme instituée par la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018, la Région ne verse plus de subvention de fonctionnement. Les OPCO assurent dorénavant le financement de ces contrats et ce depuis le 1^{er} janvier 2020.
- L'organisation Mondiale de la Santé a déclaré le 30 janvier 2020 une crise sanitaire très grave en France et dans le monde.

La crise sanitaire a affecté le fonctionnement des établissements puisque :

- Les centres ont été fermés du Lundi 16 Mars 2020 au 15 Juin 2020
 - Les formateurs de l'apprentissage ont été placés en télétravail
 - Réduction voire l'arrêt total des activités Alméa Formations Continue pendant la période de confinement
- Sur le plan financier, un plan d'action avait été mené en 2019 pour permettre à ALMEA de s'adapter aux changements induits par le Réforme de la Formation Professionnelle avec une mise en œuvre d'un plan de réduction des charges de fonctionnement et mise en place de départs volontaires dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.
 - L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :
 - ✓ la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12/2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.
 - ✓ L'information dans l'annexe renforcée
 - ✓ Présentation de l'ensemble des comptes

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice :

Aucun poste impacté

Comparabilité des comptes :

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent.

✓ Contributions financières 4 860€ en 2020/ 0€ en 2019

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

5.3.1 Principes généraux d'ALMEA FORMATIONS

Notre organisation de gestion est adaptée à la comptabilité distincte de l'Apprentissage dont les comptes doivent être certifiés séparément de ceux de l'association et permet également la production d'une comptabilité distincte pour nos activités fiscalisées. Cette méthodologie nous permet de disposer d'un suivi de gestion précis concernant les activités se situant en dehors du champ de l'Apprentissage et des activités fiscalisées, exemple : l'activité E2C en Champagne Ardenne.

Les données contenues dans la comptabilité analytique sont rigoureusement identiques à celles de la comptabilité générale mais elles suivent une présentation différente, par activité. A compter du 1er janvier 2016, l'organisation du système d'information comptable au travers du progiciel Sage 1000 est opérationnel et utilisé sur l'ensemble des Centres et l'Organisme Gestionnaire.

Les 3 pôles d'activité de l'Association sont : l'Apprentissage, l'E2C en Champagne-Ardenne et Alméa Formation Continue (comprenant l'ensemble des actions de formation hors Apprentissage et E2C).

Ces activités sont regroupées autour de 3 marques (CFA Interpro Interdépartemental, l'E2C en Champagne-Ardenne et Alméa FC).

Les charges et produits de l'Administration sont regroupés puis ventilés entre les différentes activités du Centre.

Les modalités de ventilation de ces charges sur les activités sont basées sur le prorata du nombre de salariés en "équivalent temps plein" par activité. Les ETP étant une mesure physique facilement quantifiable et démontrable, ce principe est en conformité avec les demandes de nos financeurs et plus particulièrement le F.S.E.

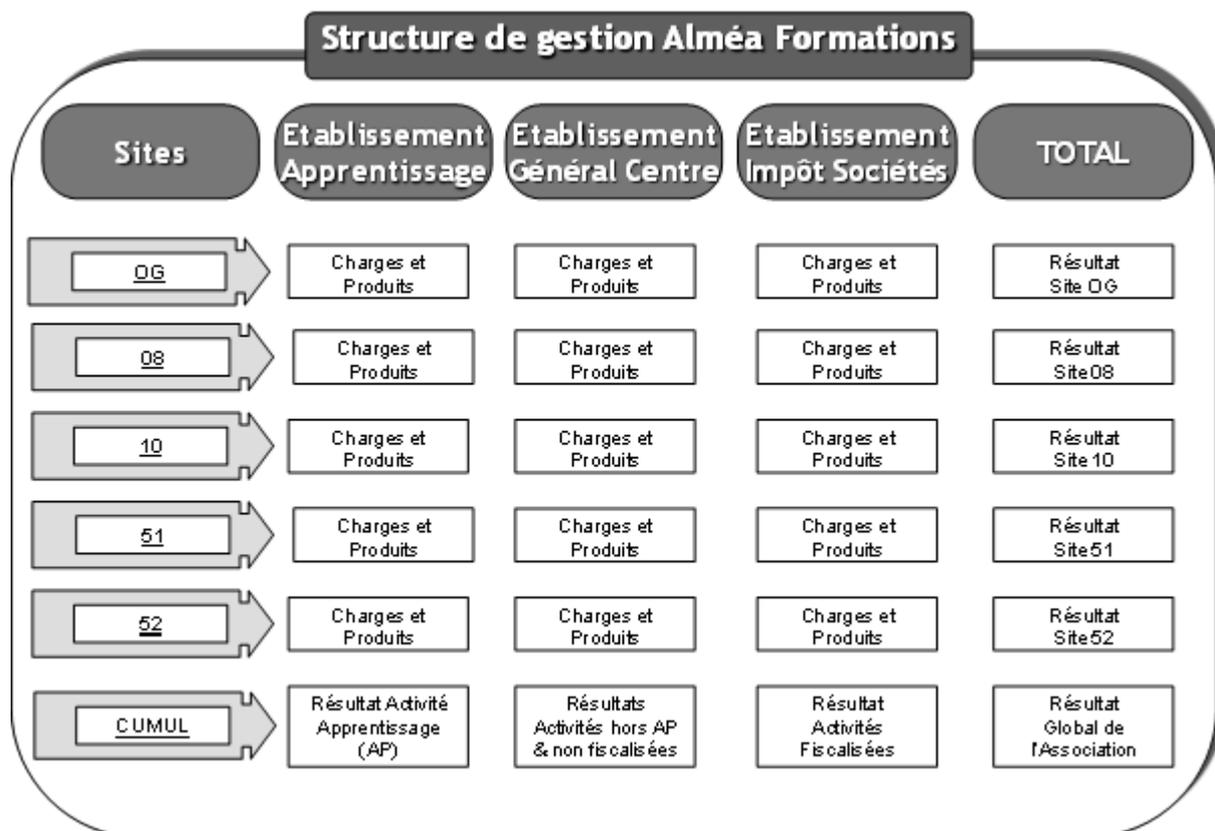
Enfin, subsiste un centre analytique auxiliaire, "entretien", comprenant les coûts liés aux charges d'entretien des locaux et qui ne peuvent être affectées en direct. Ces charges d'entretien sont ventilées entre chaque activité de formation, avec une clé de répartition basée sur la surface occupée par chacune dans les bâtiments (lorsque cela est possible) ou selon les heures apprenants de ces mêmes activités. Cette clé est définie en fonction de la situation de chaque Centre (les centres 51 et 52 utilisent les m², alors que les centres 08 et 10 utilisent les heures apprenants).

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

5.3.2 Architecture détaillée de la comptabilité analytique

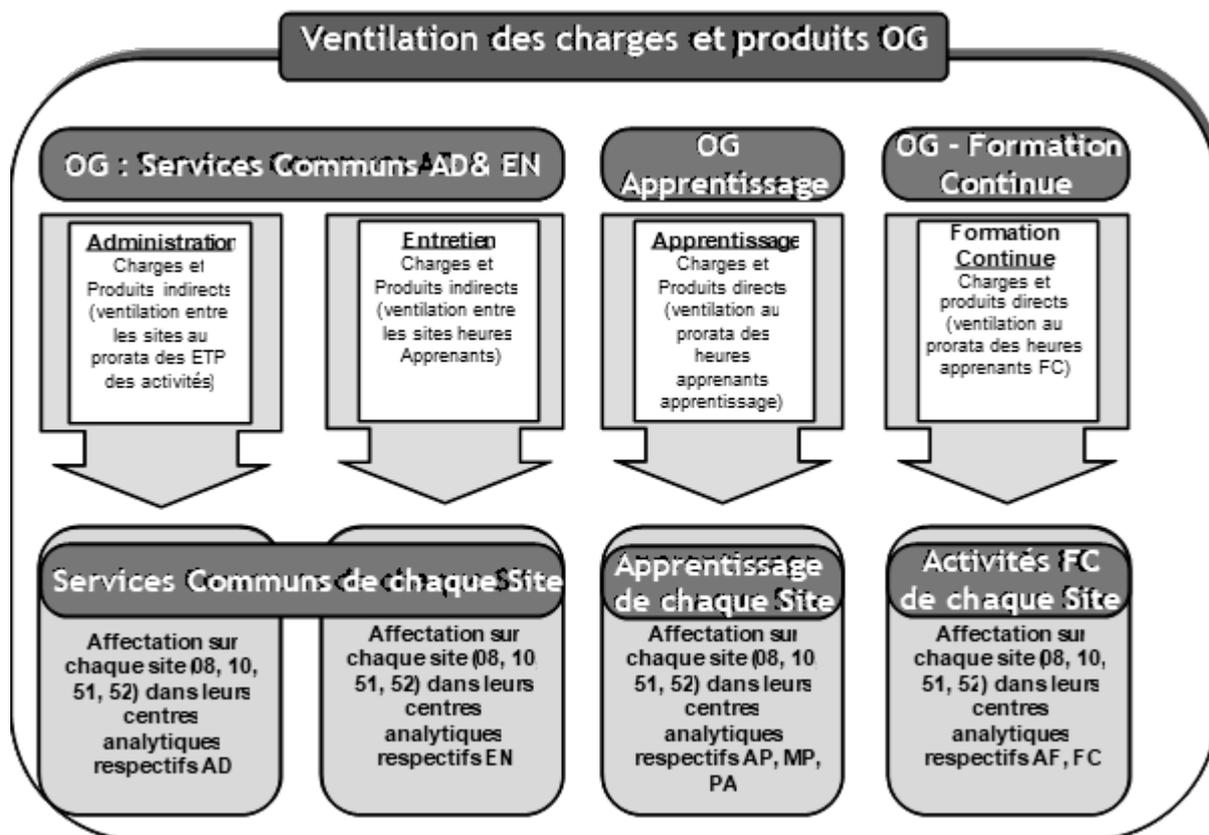
L'association Alméa Formations dispose d'une structure analytique nouvelle permettant un suivi de gestion tant de ses différents Centres que de ses activités. Ainsi, il nous est possible de suivre les résultats de chacune des activités pour chacun des Centres et de disposer également des résultats activité par activité pour l'ensemble de l'association tous sites confondus.

× **Architecture générale du système de contrôle de gestion d'Alméa Formations :**



× **Description de la ventilation des charges et produits de l'Organisme Gestionnaire :**

Les charges et produits sont enregistrés dans leur site de destination par le service comptable en local. Toutefois, l'Organisme Gestionnaire (OG), lui-même considéré comme un site, est amené à enregistrer des charges et produits concernant l'ensemble des sites (ex : la subvention apprentissage est conventionnée avec le Conseil Régional pour la totalité des sites sans identification spécifique). Nous sommes donc dans l'obligation de procéder (extra-comptablement) en fin d'exercice à la ventilation des charges et produits de l'OG entre les différents sites d'Alméa selon la méthodologie décrite ci-après pour disposer d'un résultat par site reprenant l'intégralité des charges et produits s'y rattachant :

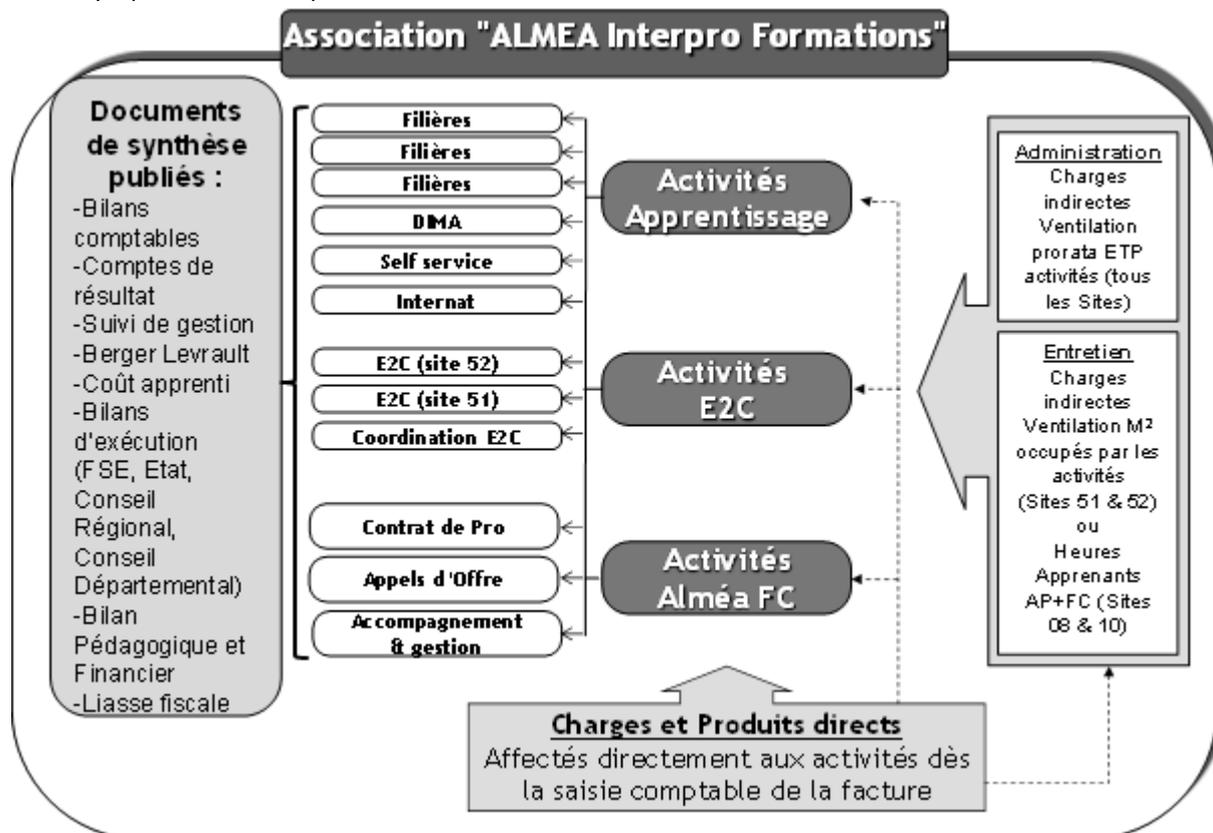


Il y a 2 clés de ventilation concernant l'administration et l'entretien de l'Organisme Gestionnaire :

- OGAD => répartie selon les ETP des activités
 - Le total achats et charges externes et les autres charges (de gestion courante, financières et exceptionnelles) => comprend les ETP de l'E2C
 - La masse salariale, les dotations aux provisions, les dotations aux amortissements et le total produits => ne comprend pas les ETP de l'E2C
- OGEN => répartie selon les Heures apprenants des activités
 - Le total achats et charges externes et les autres charges (de gestion courante, financières et exceptionnelles) => comprend les heures apprenants de l'E2C
 - La masse salariale, les dotations aux provisions, les dotations aux amortissements et le total produits => ne comprend pas les heures apprenants de l'E2C

× **Description générale de la comptabilité analytique au sein des différents sites d'Alméa Formations :**

Attention, il n'y a plus de DIMA depuis le 01/09/2019



× **LES CENTRES ANALYTIQUES SE DISTINGUENT COMME SUIV :**

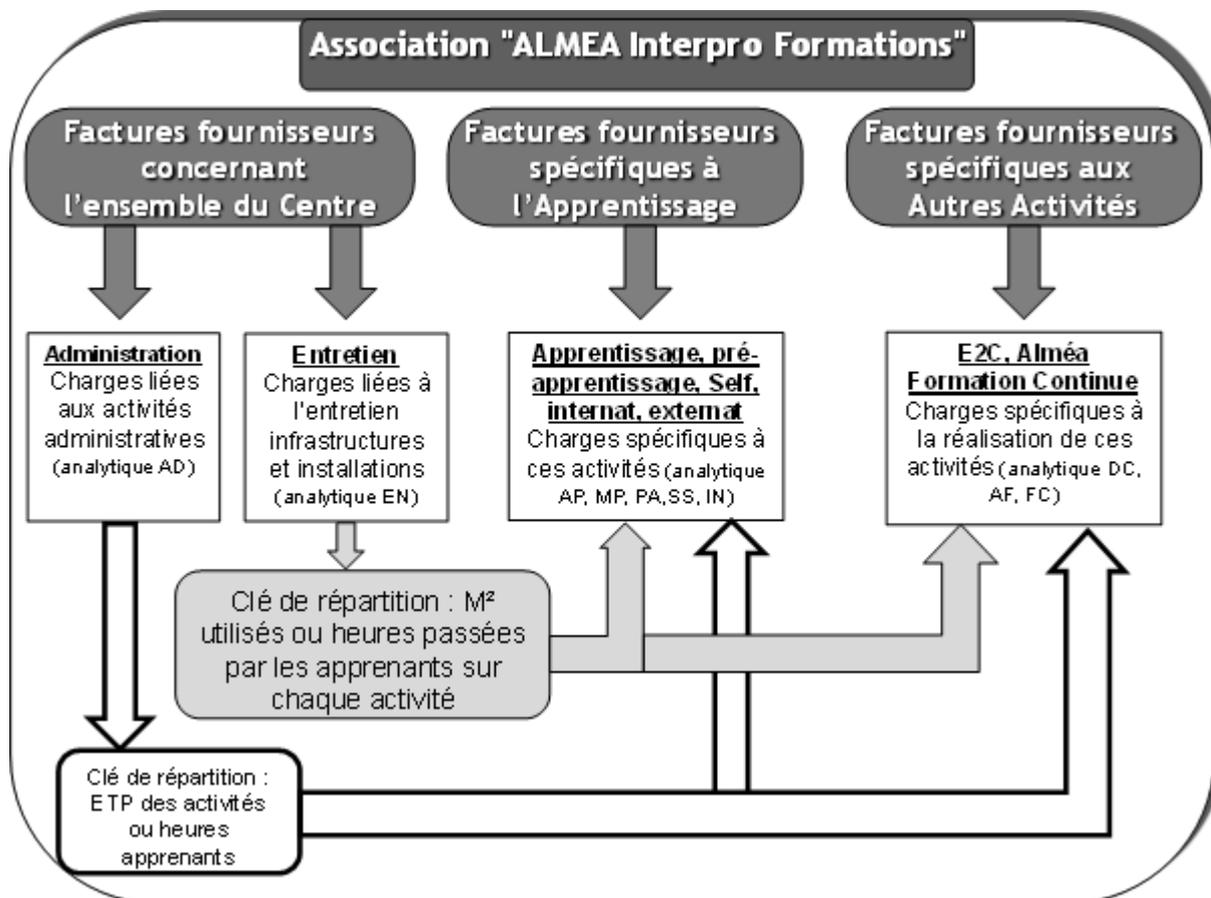
Les centres auxiliaires généraux sont au nombre de 2 et sont composés des services communs (Administration et Entretien). Ils sont prestataires auprès des Centres Principaux.

Les 3 centres principaux sont constitués des 3 marques (Apprentissage, E2C et Alméa FC), chacun d'eux réalisant ses activités propres.

Centres principaux	Centres Auxiliaires généraux	Centres Auxiliaires spécifiques
CFA INTERPRO INTERDEPARTEMENTAL (Centres 08, 10, 51, 52)	Apprentissage	Filières (automobile, coiffure, ...), DIMA, self, internat, ...
E2C EN CHAMPAGNE-ARDENNE	E2C Jeunes	E2C Chaumont, Châlons-en-Champagne et Nord Marnais, Coordination.
Alméa FC	Accompagnement Contrat de Pro Appels d'offres Gestion de projets	Appel d'offres (PRF, Milieu Fermé, Pôle Emploi et Logistique) Contrats de professionnalisation Accompagnement, conventions individuelles, prestations de gestion, marchés privés, ... Expérimentations, Coding Digitale Académie Ingénierie Pédagogique

Saut de page

× PRINCIPE D'AFFECTATION DES CHARGES ET PRODUITS EN COMPTABILITE ANALYTIQUE



Concernant les Centre Auxiliaires (AD et EN) :

Les pourcentages d'affectation des charges indirectes (AD et EN) aux différentes activités (se trouvant dans les centres principaux) sont déterminés pour chaque site selon leurs propres variables.

Nature des clés utilisées :

- AD : dans tous les centres, les charges et produits affectés dans le centre analytique AD sont ventilés au prorata des ETP des différentes activités
- EN :
 - pour les Centres départementaux 51 et 52 le centre analytique EN est réparti entre les différentes activités au prorata des m² affectés à chacune d'entre elles ;
 - pour les centres départementaux 08 et 10, attendu qu'il n'y a pas d'affectation de locaux spécifiques aux activités (hormis pour l'apprentissage), les heures apprenants sont utilisées comme clé de répartition.

Concernant les Centres principaux :

Le principe de base est l'affectation systématique des charges et produits directement dans les centres principaux (jusqu'au niveau de la filière de formation), dans la mesure où l'opération leur est rattachée sans aucune ambiguïté.

Lorsque cela n'est pas réalisable, **le solde des charges et produits non affectés directement aux activités est imputé soit à l'Administration soit à l'Entretien.**

Saut de page

Ensuite ces soldes sont ventilés sur les activités à partir des clés de répartition suivantes :

Centres auxiliaires généraux	Clés de répartition
Entretien (Bâtiments, matériel, Nettoyage, informatique)	<p>Pour les Centres départementaux 51 et 52 le centre analytique EN est réparti entre les différents centres principaux au prorata des m² affectés à chacun d'entre eux ;</p> <p>Pour les Centres départementaux 08 et 10, attendu qu'il n'y a pas d'affectation de locaux spécifiques aux activités (hormis pour l'apprentissage), les heures apprenants sont utilisées comme clé de répartition.</p> <p>Ventilation de l'entretien de Vatry (AFENVA) sur ALMEA 51, répartie selon une clé définie basée sur la surface du Bâtiment</p> <p><i>Nota : Les charges d'entretien des locaux de Vatry sont imputées exclusivement aux activités concernées.</i></p>
Administration (Direction, Secrétariat, Général, Finances)	<p>Est affecté aux Centres Principaux spécifiques, en proportion des ETP directs de l'exercice de chacun de ces Centres (Apprentissage, E2C, Alméa FC).</p> <p>Ventilation de l'administration de Vatry (AFADVA) sur ALMEA 51, répartie selon les heures apprenants de chaque activité</p>

× **CAS SPECIFIQUE : L'IMPUTATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

Personnel Pédagogique : la masse totale des charges salariales de cette catégorie est ventilée entre les différentes activités de formation pour lesquelles les personnels sont recrutés ou affectés aux filières de formation en fonction du nombre d'heures dispensées sur chacune de ces formations.

Autre personnel : les autres salariés sont rattachés aux différents Centres dont ils dépendent en fonction de l'évaluation des temps passés par chacun d'eux dans ces différents centres.

Personnel FC : la masse totale des charges salariales de cette catégorie est ventilée entre les différentes activités de formation en fonction du nombre d'heures dispensées de face à face sur chacune de ces formations.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	755 807	10 800		766 607
Immobilisations corporelles	18 683 929	784 666	58 387	19 410 208
Immobilisations financières	481 829	45 056	67 967	458 917
Immobilisations en cours		9 454		9 454
Total	19 921 565	849 976	126 354	20 645 187

6.1.1.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			10 800		
Immobilisations corporelles			784 666		
Immobilisations financières			45 056		
Immobilisations en cours			9 454		
Total			849 976		

Les acquisitions des immobilisations corporelles de l'exercice comprennent notamment :

- L'achat de matériels pédagogiques pour un montant de 545k€
- L'achat de matériels informatiques pour un montant de 123K€

6.1.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					58 387
Immobilisations financières		67 967			
Immobilisations en cours					
Total		67 967			58 387

Le poste « Immobilisations Financières » représente un montant total de 458 617€ incluant une diminution de 67 967€, celle-ci provient principalement :

- Reprise d'une provision de l'Effort de Construction (PLURIAL) pour un 53 957€.

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	615 858	13 860	0	629 718
Immobilisations corporelles	14 531 596	1 061 622	57 844	15 535 373
Immobilisations financières	0			0
Total	15 147 454	1 075 482	57 844	16 165 092

6.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		13 860		
Immobilisations corporelles		1 061 622		
Immobilisations financières		0		
Total		1 075 182		

6.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles		57 844	
Immobilisations financières			
Total		57 844	

6.1.2.3 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Principales durées et Modes d'amortissements			
	Compte	Libellé	Durée Moyenne	
Immobilisations incorporelles				
	2050000	Concessions & Droits	3 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles				
	2135000	Installations Gales et amgts construction	5 ans	Linéaire
	2150000	Installations tech – mat & outils pédago	5 ans	Linéaire
	2181000	Installations gales et amgts divers	3 ans	Linéaire
	2182000	Matériel de transport	5 ans	Linéaire
	2183000	Matériel Bureau et Informatique	3 ans	Linéaire
	2183010	Matériel Bureau et Info pédago	3 ans	Linéaire
	2184000	Mobilier	5 ans	Linéaire
	2188000	Matériel et outillage	3 ans	Linéaire

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	1 066 411		9 072
Immobilisations financières			
Total	1 066 411		9 072

6.1.3 Fonds commercial

Un fonds de commerce est inscrit à l'actif du bilan en immobilisation incorporelle.

Il a été identifié lors de la Fusion Absorption de Logistère pour un montant de 119 812€.

Aucune dépréciation n'est appréhendée compte tenu de la clientèle attachée à cette activité.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	30 643	0	30 643
Fournitures Consommables	17 600	767	16 833
Produits fabriqués	-15 361		- 15 361
Total	32 882	767	32 115

6.2.2 Précisions sur d'autres créances

6.2.2.1 Etat des échéances des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>			
Créances rattachées à des participations	15 210		15 210
Prêts (1)			
Autres Immobilisations financières	443 707	443 707	
<u>Créances de l'actif circulant :</u>			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 096 325	8 096 325	
Créances reçues par legs ou donations	0		
Divers Etats et autres collectivités	1 680 405	1 680 405	
Charges constatées d'avance	261 634	261 634	
TOTAL	10 497 284	10 482 074	15 210
<i>(1) Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

a) *Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours*

6.2.2.2 Détail des autres créances

Libellé	2020 en €	2019 en €
Personnel Avances et Acomptes	0	1 293
Divers Personnels	9 292	0
ETAT – FSE E2C Subvention à recevoir	659 963	1 055 585
ETAT – Subventions à recevoir	3 890	0
REGION – Subvention à recevoir	106 181	151 814
VILLE – Subvention à recevoir	1 999	0
DIVERS – Subventions à recevoir	414 799	151 721
ETAT FRED/CRSD – Subvention à recevoir	0	34 000
REGION – Subvention investissement à recevoir	0	425 915
ANFA – Subventions à recevoir	90 891	0
LOPCOMMERCE – Subvention à recevoir	28 140	0
DIVERS Produits à recevoir	358 549	2 281
Taxe sur la Valeur Ajoutée	238	31 307
Avoir à recevoir	674	796
Divers	5 789	0
TOTAL	1 680 405	1 854 713

6.2.2.3 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance représentent 262K€ contre 202K€ l'exercice précédent et les charges significatives sont les suivantes :

Libellé	2020 en €	2019 en €
GAZ	352	0
Carburant		0
Combustibles	1 745	2 400
Fournitures Informatiques	12	11
Fournitures Pédagogiques	489	0
Reproduction des cours		341
Locations immobilières	19 221	17 500
Locations mobilières	64 368	57 821
Charges locatives et copropriétés	3 932	3 932
Entretiens sur biens mobiliers		0
Maintenance	69 098	78 076
Assurance	5 784	22 967
Documentation Générale	2 366	2 843
Documentation pédagogique	3 072	4 405
Documentation numérique	78 956	
Honoraires administratifs	1 302	1 260
Prestations extérieures	1 321	
Publicités		0
Affranchissements	375	221
Téléphones	2 896	4 394
Concours divers et cotisations	1 527	788
Sous-traitance Hygiène	124	
Formations professionnelles	2 899	4 773
Impôts et taxes	1 794	321
TOTAL	261 634	202 053

6.2.2.4 Disponibilités

Les disponibilités et les instruments de trésorerie s'élèvent à 4 068 615€. Les principaux placements sont les suivants :

Banque Populaire de Champagne :

- Compte sur livret Associatis pour un montant de 20 728€,

Caisse d'Epargne :

- Compte sur livret Associatis pour un montant de 4 328€,

Société Générale :

- Livret A pour un montant de 200€,
- Compte sur livret Associatis pour un montant de 2 250 615€,
- Compte à terme pour un montant de 100 300€,

Les différents placements ont permis de générer 3 686 € de produits financiers sur l'exercice. L'impôt sur les sociétés est dû sur une partie de ces recettes, pour un montant total de 834 €.

Le Dailly ouvert à la Société Générale a été clôturé en date du 31 Décembre 2020.

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks	767	0	0	767
Créances	35 376	50 593	162	85 807
Immobilisations financières				
Total	36 143	50 593	162	86 574

- Créances douteuses au 31/12/2020

Description de l'actif	Valeur actuelle	Valeur nette comptable (VNC)	Dépréciation		
			Dotations	Reprise	Poste résultat
Créances douteuses			50 593	162	Exploitation

6.4 *Fonds propres*

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.4.1 *Tableau de variation des Fonds propres*

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	78 486				78 486
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	219 408				219 408
Report à nouveau	688 518	-772 772			- 84 253
Excédent ou déficit de l'exercice	- 772 772	772 772	2 570 833		2 570 833
Situation nette	213 640		2 570 833		2 784 473
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 816 220		517 288	907 739	2 425 770
Provisions réglementées					
TOTAL	3 029 861	0	3 088 121	907 739	5 210 243

6.5 Tableaux de variation des provisions pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques - Charges	2 090 112	183 624	84 158	2 189 579
Provisions pour litiges	220 193	13 246	113 740	119 699
Total	2 310 306	196 870	197 898	2 309 279

Les dotations et reprises pour litiges figurant dans ce compte sont les suivantes :

- Reprise de provision pour litige avec ANTARGAZ pour un montant de 11 300€
- Dotation aux provisions pour litige heures pour un montant de 13 246€ et une reprise de 39 015€
- Reprise de provision relative au risque de non-recouvrement des prêts construction pour 53 958€
- Reprise de provision relative à litige Humanis pour 9 468€

Les dotations et reprises pour risques figurant dans ce compte sont les suivantes :

- Dotation aux provisions pour risque prudhommal pour un montant de 2 000€ et une reprise de 13 360€
- Dotation aux provisions pour risque Fournisseur correspondant au différentiel de prix pour un montant de 7 025€ et 5 000€
- Reprise de provision pour l'aide au Plan de départ volontaire de 35 000€

6.5.1 Aménagement du cadre général- Augmentations (colonne B)

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions pour risques – Charges	181 624		2 000
Provisions pour litiges	13 246		
Total	194 870		2 000

6.5.2 Aménagement du cadre général - Diminutions (colonne C)

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées	0		0
Provisions pour risques- Charges	70 798		13 360
Provisions pour litiges	50 315	53 957	9 468
Total	121 113	53 957	22 828

6.6 Provision pour risques et charges

6.6.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	1 718 826		1 718 826

La méthode de calcul des indemnités de départ en retraite repose sur les mêmes principes que ceux définis au 31/12/2019 avec l'utilisation pour l'ensemble des Centres des taux suivants, à savoir :

- Revalorisation des rémunérations : 1,00% sauf pour le Centre Marne (1.50%)
- Taux d'actualisation : 0.50%
- Turn over : 10.00%
- Taux de charges sociales : taux réel appliqué dans chacun des Centres

Modalités de calcul :

A la clôture de l'exercice, la méthode de calcul appliquée pour la détermination de cette provision est identique sur tous les Centres.

L'hypothèse retenue est la mise à la retraite des salariés à l'initiative de l'employeur, dans la mesure où le salarié remplit les conditions d'ouverture du droit à une pension vieillesse à taux plein et atteint l'âge de 67 ans.

Provision = (Droit acquis + charges sociales) * probabilité de la recevoir

Salaire moyen = salaire annuel 2020/12

Le coefficient de retraite appliqué est fonction des accords d'établissement en vigueur au 31/12/2020 :

- Centre 08 : application du code du travail
- Centre 10 : application du code du travail hormis pour les personnels détachés de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) qui relèvent du Statut CMA
- Centre 51 : pour tous les collègues = 0,35 * nombre d'année d'ancienneté
- Centre 52 : application du code du travail hormis pour les personnels détachés de la CMA qui relèvent du Statut CMA

Probabilité survie : selon table de mortalité TV 88-90

Probabilité présence à 67 ans : à partir d'un turnover à 10.00%

Le calcul ci-dessus est complété de l'application d'un taux d'actualisation de 0,50% permettant de déterminer la valeur actuelle (au jour de la clôture de l'exercice) de la provision pour engagement de retraite revalorisée à un taux de 1,50% pour le Centre de la Marne et 1% pour les autres Centres.

Le taux d'actualisation est conforme à la fourchette préconisée au titre des comptes clos au 31/12/2020, soit entre 0,10% et 0.70%. Le taux retenu est de 0,50%.

6.6.2 Provisions pour médaille du travail

Médaille du travail	Provisionné	Non provisionné	Total
Médaille du travail	111 845		111 845

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires, il a été décidé d'étendre la gratification pour médaille du travail à l'ensemble des Centres. A la différence du Centre de la Marne, le calcul de la provision ne prend naissance qu'à compter du 01/01/2018.

Modalités de calcul :

Le montant de la provision est déterminé en prenant en considération un âge moyen de début de carrière de 25 ans pour chaque salarié. Leur ancienneté de travail ainsi évaluée permet de calculer le montant de la gratification auquel ils ont droit en fonction de leur ancienneté effective au 31/12/2020 moins 25 ans.

Sauf dans le cas où le salarié est entré dans les effectifs avant ses 25 ans, l'ancienneté réelle est alors retenue.

Les modalités de calcul de l'indemnité ont été fixées par accord avec les délégués syndicaux = Centre de la Marne : 0,25 mois de salaire mensuel brut + entre 0,25 et 0,75 mois de salaire en fonction de la médaille, le tout au prorata de l'ancienneté dans l'établissement.

6.7 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (a)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances	
			à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 580	1 580		
- à plus de 1 an à l'origine	1 093 479	89 283	368 313	635 883
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	0			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 247 374	4 247 374		
Dettes des legs ou donations	0			
Dettes fiscales et sociales	4 131 580	4 131 580		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	51 498	51 498		
Autres dettes (3) (b)	1 555 714	1 555 714		
Produits constatés d'avance	1 118 138	1 118 138		
TOTAL	12 199 366	11 195 170	368 313	635 883
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	320			
Emprunts remboursés en cours d'exercice (3)	88 308			

a) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

La subvention exceptionnelle du Fonds de soutien de 1 384K€ perçue en Décembre 2020 est inclus dans le poste des Autres Dettes. La Région a donné à Alméa la possibilité de rattacher et de consommer cette subvention ultérieurement.

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés) ;
- Présentation des charges (aides financières, reports en fonds dédiés) ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Ventes de biens et de services

Les ventes de services peuvent être ainsi détaillées :

Libellé	Total
Frais Pédagogiques Contrats Apprentissage – OPCO	16 832 230
Frais annexes Contrat Apprentissage – OPCO	192 566
Autres produits annexes	335 331
Hébergement	82 935
Restauration	357 321
Autres Prestations de services – Contrats qualifiants	1 301 406
Autres produits divers	126 999
TOTAL	19 228 789

Depuis le 01^{er} Janvier 2020, les OPCO assurent le financement des contrats d'apprentissage, la Compétence Apprentissage étant passée du Conseil Régional à l'Etat.

Comptablement, les produits des OPCO sont classés en Ventes de services au lieu de Subvention d'exploitation.

7.1.2 *Subventions d'Exploitation*

Libellé	Total
Subvention de l'Etat	158 591
Subvention de la Région Grand Est	248 349
Subvention E2C – Région Grand Est	830 623
Subvention du Département	51 343
Subvention FSE pour Digitale Académie	102 136
Subvention E2C – FSE	1 870 444
Subvention de la DIRRECTE	1 244 819
Subvention de CGET pour Digitale Académie	14 000
Subventions diverses	157 749
TOTAL	4 678 054

7.1.3 *Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges*

Compte	Nature	Total
781500	Reprise sur provisions d'exploitation	121 113
781700	Reprise provisions sur dépréciation de créances	163
791000	Transferts de charges d'exploitation	82 450
TOTAL		203 726

7.2 Charges du compte de résultat

7.2.1 Achats de marchandises et variation des stocks

Nature	2020	2019
Achats stockés Matières premières	395 675	744 844
Achats stockés Autres approvisionnements	218 092	145 158
Variation de stocks	5 003	38 094
TOTAL	618 770	928 096

7.2.2 Autres Achats et charges externes

Nature	2020	2019
Achats non stockés de matières et fournitures	948 756	1 040 658
Services extérieurs	1 567 057	1 629 624
Autres services extérieurs	5 722 977	6 990 508
TOTAL	8 238 790	9 660 790

7.2.3 Impôts, taxes et versements assimilés

Nature	2020	2019
Taxe sur les salaires	446 052	493 585
Participation des Employeurs à la Formation	181 154	195 242
Contribution Formation professionnelle	90 058	101 278
Autres Impôts	50 796	50 752
TOTAL	768 060	840 858

7.2.4 Salaires et traitements, charges sociales

Nature	2020	2019
Salaires et traitements	9 155 915	10 741 397
Charges sociales	3 391 485	3 949 429
TOTAL	12 547 400	14 690 826

7.3 *Résultat Financier*

Nature	2020	2019
Autres produits financiers	3 685	6 385
Reprise provision sur dépréciation des éléments financiers	53 957	14 984
TOTAL des Produits Financiers	57 643	21 369
Intérêts et charges assimilées	15 298	17 320
Dotations financières		2 400
TOTAL des charges financières	15 298	19 719
RESULTAT FINANCIER	42 345	1 649

7.4 *Résultat Exceptionnel*

Nature	2020	2019
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	518
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	1 222 922	398 086
Produits Dossier Prudhommal	0	500
Produits des cessions d'éléments d'actifs	50	5 200
Quote-part Subvention virée au résultat	939 989	947 397
Reprise Provision pour risques et charges	22 828	138 640
TOTAL des Produits exceptionnels	2 185 789	1 490 341
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	53 957	14 856
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	245 683	141 880
Valeur comptable des éléments d'actifs	543	0
Charges exceptionnelles sur Plan de départ Volontaire	0	233 709
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	11 072	316 007
TOTAL des charges exceptionnelles	311 255	706 452
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 874 534	783 889

Le solde antérieur de Taxe d'apprentissage pour un montant de 769K€ a été réintégré au compte de résultat en produits exceptionnels sur exercice antérieur.

7.5 Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail: bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens: dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services: mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

- les motifs de notre décision sont les suivantes :

Pour les administrateurs d'Alméa, l'investissement en dehors des instances n'est pas suffisant pour être valorisé dans les comptes.

Pour la mise à disposition gracieuse des locaux suivants :

Voir le paragraphe §9 – Engagements hors bilan

Faute d'une information suffisamment fiable communiquée par les propriétaires respectifs, ces contributions n'ont pas pu être valorisées ni comptabilisées au pied du compte de résultat.

7.1 *Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat*

7.1.1.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	2020
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	93 529 €
Au titre d'autres prestations	5 889 €
Honoraires totaux	99 418 €

7.2 *Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)*

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 228 425,80 € en 2020.

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	39
Techniciens & Formations	271
Employés	45
Total	355

9 **Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan**

9.1 **Autres opérations non inscrites au bilan**

Engagement souscrit entre la Région Champagne Ardenne et Alméa

Centre des Ardennes : Mise à disposition de locaux (avec contrepartie)

Le 9 août 1999, Alméa a signé avec la Région Champagne Ardenne une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du 119 avenue du Général de Gaulle à Charleville-Mézières pour une durée de 10 années consécutives renouvelable 2 fois au maximum.

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.

Centre de l'Aube : Mise à disposition de locaux (avec contrepartie)

Le 15 avril 1996, Alméa a signé avec la Région Champagne Ardenne une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du 6 rue Robert KELLER à Pont Sainte-Marie pour une durée de 30 années consécutives.

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.

Centre de la Marne : Mise à disposition de locaux (avec contrepartie)

Le 20 septembre 1995, Alméa a signé avec la Région Champagne Ardenne une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du 32 rue Benjamin Franklin à Châlons-en-Champagne pour une durée de 30 ans.

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.

Engagement souscrit entre la chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne et le Centre de la Haute-Marne

Prise à bail de locaux (avec contrepartie) :

Le 1er janvier 1993, Alméa a signé avec la Chambre des Métiers de la Haute Marne une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du 1 rue Albert Camus pour une durée de 6 années consécutives renouvelable par « tranche de 5 ans par tacite reconduction ».

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.

Engagement souscrit entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aube et le Centre de l'Aube

Prise à bail de locaux (avec contrepartie) :

Le 1er février 2001, Alméa a signé avec la Chambre des Métiers de l'Aube une convention de mise à disposition des locaux à titre gratuit pour une durée de 10 années renouvelable par voie d'avenant. Les locaux pris à bail se situent 9 rue Robert Keller à Pont Sainte Marie.

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.